

# Direction de procès: 80% de réussite!

SINISTRE EN COPROPRIÉTÉ | DÉGÂT DES EAUX | EFFONDREMENT

Votre client est en situation d'absence ou de découvert de garanties.

Oudinex vous propose son expertise en partenariat avec votre cabinet dans la gestion des recours amiables ou judiciaires, avec la prise en charge intégrale de frais administratifs et juridiques.

Le recours direct exercé auprès des assureurs, permet de protéger la police d'assurance et les intérêts de votre client, qu'il soit particulier, entreprise ou bien assuré en flotte.



Jugements obtenus par nos avocats, publiés sur notre site internet [www.oudinex.com](http://www.oudinex.com)

- L'indemnisation liée à la pollution
- L'accès à l'assurance de copropriété
- Les dommages d'ensemble esthétique
- Le trouble d'usage pour plusieurs années
- L'indemnisation pour des causes inconnues
- La perte des loyers jusqu' à la remise en état
- Le dommage intégral lié à la mauvaise foi de l'assureur
- Le remboursement de la valeur du fonds de commerce perdue
- L'indemnisation de la valeur à neuf des travaux sans justification de factures
- L'indemnisation doublée en cas de travaux de remise en état de nuit et le dimanche
- Le remboursement de la perte d'exploitation liée au sinistre sans la fermeture de l'entreprise



## UN SERVICE VIP AVEC PRISE EN CHARGE INTÉGRALE :



- Recherche de fuite immédiate 24h/24, 7j/7
- Suppression de fuite chez les tiers
  - Travaux sous 30 jours
  - Expertise amiable

### Cabinet OUDINEX

58, rue Nicolo - 75116 Paris

Tél. : 01 42 88 69 68 • Fax : 01 42 24 10 10

[www.oudinex.com](http://www.oudinex.com) • [info@oudinex.com](mailto:info@oudinex.com)

# Un sinistre partiel est un sinistre à part entière!

SINISTRE EN COPROPRIÉTÉ | DÉGÂT DES EAUX | EFFONDREMENT

Locaux commerciaux

En cas de sinistre partiel, Oudinex s'engage à mettre en place diverses prestations garantissant la continuité de votre activité, telles que la recherche et la réparation de fuites 24h/24, 7j/7 diverses mesures conservatoires,

Oudinex peut gérer l'intégralité des sinistres ainsi que la mise en place de l'expertise en urgence.

De plus nous pouvons effectuer les recours directs auprès des responsables sans passer par votre assurance et conserver votre rapport sinistres à prime.



Jugements obtenus par nos avocats, publiés sur notre site internet [www.oudinex.com](http://www.oudinex.com)

- L'indemnisation liée à la pollution
- L'accès à l'assurance de copropriété
- Les dommages d'ensemble esthétique
- Le trouble d'usage pour plusieurs années
- L'indemnisation pour des causes inconnues
- La perte des loyers jusqu' à la remise en état
- Le dommage intégral lié à la mauvaise foi de l'assureur
- Le remboursement de la valeur du fonds de commerce perdue
- L'indemnisation de la valeur à neuf des travaux sans justification de factures
- L'indemnisation doublée en cas de travaux de remise en état de nuit et le dimanche
- Le remboursement de la perte d'exploitation liée au sinistre sans la fermeture de l'entreprise



## UN SERVICE VIP AVEC PRISE EN CHARGE INTÉGRALE :



- Recherche de fuite immédiate 24h/24, 7j/7
- Suppression de fuite chez les tiers
- Travaux sous 30 jours
- Expertise amiable

### Cabinet OUDINEX

58, rue Nicolo - 75116 Paris

Tél. : 01 42 88 69 68 • Fax : 01 42 24 10 10  
[www.oudinex.com](http://www.oudinex.com) • [info@oudinex.com](mailto:info@oudinex.com)